

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.
Saumur, par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilletons Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

AFFAIRES D'ORIENT.

Un courrier anglais étant arrivé hier matin de Saint-Petersbourg, avec le refus de réponse de l'empereur Nicolas, lord Bloomfield, envoyé britannique, après avoir reçu ces nouvelles, a envoyé à Hambourg, à l'amiral Napier, une dépêche télégraphique lui annonçant que le cas de guerre existait maintenant et que, conformément à sa responsabilité, il devait commencer les opérations contre l'ennemi. — Havas.

— Une lettre de Constantinople, du 16 mars, annonce, à cette date, le départ d'une division anglo-française, commandée par le contre-amiral Barbier de Tinan, et composée de la frégate à vapeur et à aubes le *Gomer*, de la frégate anglaise à hélice le *Highflyer* et de la corvette française à vapeur le *Héron*, qui se rend au Pirée, pour appuyer auprès du gouvernement du roi Othon les remontrances que les représentants des deux grandes puissances ont dû lui adresser, par suite du rôle que jouent les Grecs indépendants dans l'insurrection de l'Épire. — Le même jour, quatre frégates turques et plusieurs corvettes ont quitté le Bosphore, chargées de troupes et de renforts pour les pachas des frontières. Ces bâtiments resteront jusqu'à nouvel ordre dans les golfes d'Arta et de Valo, où l'amiral français doit se rendre lui-même avec sa division.

Une autre correspondance de Syra nous annonce, en effet, que la division de l'amiral de Tinan s'est montrée, le 18 mars, dans ce port, en route pour le Pirée. — Havas.

Ismail-Pacha, qui commandait à la bataille de Tchétaté, et qui a reçu deux blessures, vient d'être nommé *muchir* (maréchal). Cette nomination a été bien vue, car Ismail-Pacha est un militaire d'une rare intrépidité et fort aimé de ses troupes.

Dans le rapport d'Omer-Pacha, sur les opérations de l'armée de Roumélie, dont parle notre correspondant, nous trouvons le passage suivant, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance sous le rapport des sympathies qui s'établissent en Turquie entre les chrétiens et les ottomans :

« Il faut que je fasse mention d'un fait qui sert de 2^e acte à la comédie de l'ambassade de Menschi-

koff. Le voici : Dans la démonstration de Roustchouk sur Giurgewo, on avait fait passer sur la grande île, située entre ces deux places, 300 Mir-dytes catholiques, avec un bataillon et demi d'infanterie et deux obusiers de montagne. Les Mir-dytes, avant de passer, avaient juré devant leur prêtre de vaincre ou de mourir : ils ont tenu leur serment ; la victoire a été à eux, et leur brave prêtre, la croix en main, était toujours le premier en avant.

» Ce petit détachement, comptant en tout 1,600 hommes, n'a pas seulement repoussé deux attaques à la baïonnette de trois bataillons russes qui étaient soutenus par quatre pièces ; mais, protégé par la grosse artillerie de Roustchouk, il a entièrement chassé les Russes de l'île. Ladite île était, pour le bonheur des Russes, unie à la rive gauche du Danube par trois ponts sur le bras qui n'a pas plus de quatre-vingts pas de largeur, qu'ils avaient établis encore avant la déclaration de guerre ; c'est par là qu'ils ont pu échapper, en fuyant dans le plus grand désordre, et en laissant sur l'île plus de 300 morts. Nos troupes ne pouvaient plus les poursuivre sur la rive gauche, parce que les Russes avaient placé du canon et de la cavalerie vis-à-vis des ponts ; elles se bornèrent donc à leur donner la chasse jusqu'aux ponts, et puis elles retournèrent dans leur garnison de Roustchouk. Plus de 60 fusils ont été emportés comme trophées par ces braves soldats. Le capitaine, plusieurs officiers et leur prêtre ont été décorés de l'ordre de Medjidie. » — Havas.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* publie un rapport de M. le ministre des finances sur les résultats de la souscription publique ouverte pour l'emprunt de 250 millions. 98,000 souscripteurs se sont fait inscrire, et la souscription s'élève à 467 millions. Voici le rapport :

RAPPORT A L'EMPEREUR,
Paris, 28 mars 1854.

Sire,

Votre Majesté m'a autorisé à procéder par souscription publique à l'emprunt de 250 millions ; et, du 14 au 25 mars, les registres ont été ouverts aux chefs-lieux des départements et des arrondissements de l'Empire.

Je viens rendre compte à Votre Majesté des résultats de la souscription.

La France a noblement répondu à la confiance de l'Empereur ; et, dès le premier jour, au nombre, à l'empressement, à l'enthousiasme des souscripteurs, il a été manifeste que, pour eux, il ne s'agissait pas seulement du placement de leurs capitaux ou de leurs épargnes, et que, dans ce mouvement général qui embrassait tout le territoire de l'Empire, le sentiment patriotique avait une grande part. Dès le premier jour, la souscription publique était devenue une souscription nationale.

98,000 souscripteurs se sont fait inscrire, et la souscription s'élève à 467 millions.

Dans ces chiffres ne sont pas encore compris l'Algérie et les derniers jours de quelques arrondissements éloignés. Ces derniers relevés figureront, avec les chiffres exacts de la souscription, dans un rapport ultérieur plus complet et plus détaillé, mais ils ne modifieront que très-légerement les chiffres et surtout les proportions que je vais avoir l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté.

La somme de 467 millions se partage comme il suit entre Paris et les départements, entre la rente 4 1/2 et la rente à 3 % :

Départements.....	253	} 467 millions.
Paris	214	
Rente 3 %	308	} 467 millions.
Rente 4 1/2 %.....	159	

Les 98,000 souscripteurs se divisent de la manière suivante, entre les départements et Paris :

Départements. 72,000	} 98,000 souscripteurs.
Paris	

Les souscriptions qui ne dépassent pas 50 fr. de rente sont au nombre de 60,000 et s'élèvent à 49 millions.

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires ; ils parlent d'eux-mêmes.

Les souscriptions ayant dépassé la somme de 250 millions, les demandes devront être réduites.

Au premier abord, cette réduction paraît regrettable, et l'on peut croire qu'elle ne soit une contrariété et une gêne pour une partie des souscripteurs, mais il est facile de reconnaître que cet inconvénient n'est qu'apparent, et que, pour la plupart d'entre eux, il sera presque insensible.

Et d'abord, tous ceux dont la demande n'excède pas 50 fr. de rente ne subiront aucune réduction, conformément à l'art. 6 de l'arrêté d'exécution : et

FEUILLETON

LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite.)

— J'avais deviné que tout ceci devait avoir rapport aux secrets de Blum, reprit Rodolphe d'un air pensif : cette bague est sans doute le cadeau qu'il te fit en grand mystère peu d'instants avant sa mort?... Cependant, puis-je te demander?... — Pas un mot de plus, mon frère, si tu aimes Daniel... Il y a loin d'ici à Rubeland, et le chemin est dangereux ; pars, pars sur-le-champ... Surtout, Rodolphe, songe que ceux devant qui tu paraitras sont des hommes puissants, habitués au respect... Ne va donc pas compromettre par une étourderie fatale, par quelque parole inconsidérée, le succès de tes démarches. — Ne crains rien, ma sœur, répliqua le jeune légiste d'un petit air de suffisance ; ne sais-je pas comment on parle à ces seigneurs de la Sainte-Vehme?... Fie-t'en à moi. J'ai pu être imprudent une fois, par hasard ; mais je suis circonspect et réservé quand il le faut...

Frantzia n'était peut-être pas parfaitement convaincue de la prudence de Rodolphe ; mais il coupa court à ces recommandations en lui disant avec assurance :

— Encore une fois, ma sœur, fie-toi à moi... Mon désir ardent de sauver Daniel me fera contenir dans de justes bornes la vivacité de mon caractère... Maintenant,

laisse-moi partir... Je réussirai, j'en suis sûr. — Que Dieu t'entende et t'exauce!... Adieu, mon frère. — Adieu, Frantzia.

Ils s'embrassèrent.

La jeune fille rentra précipitamment à la Mai-on-du-Comte.

Rodolphe s'empressa d'aller annoncer aux Bergmans remis dans l'auberge, qu'il était obligé de partir pour une affaire pressée ; puis, sans vouloir répondre à leurs questions, il se mit en route pour Rubeland.

La nuit était devenue sombre ; les épais nuages qui couvrent la montagne une partie de l'année s'étaient abattus sur ses flancs et cachaient les étoiles. Ces arbres antiques de la forêt hercynienne semblaient épaissir leur ombre au-dessous de l'étroit sentier que suivait le voyageur. Cependant Rodolphe était trop familier avec toutes les ondulations de ce sol capricieux pour risquer de s'égarer, et il marchait d'un pas rapide vers sa destination. Seulement il ne pouvait se défendre d'une vague terreur en traversant, à cette heure avancée, des lieux que toutes les traditions locales peuplaient de farfadets, de spectres et de démons. Deux ou trois fois il fut sur le point de s'arrêter, croyant voir la grande ombre noire du Wildmann se dresser devant lui, ou entendre un pas lourd suivre le sien ; mais bientôt il souriait en reconnaissant qu'il avait été effrayé par une roche isolée ou par l'écho de ses propres pas. La mission passa-

blement mystérieuse dont il était chargé ajoutait encore à ces tendances superstitieuses. Quand le brouillard commença à prendre une teinte blanchâtre et quand les formes des objets se dessinèrent confusément autour de lui, il retrouva ses allures vives et hardies qui lui étaient naturelles. Il se trouvait alors à la base du Brocken, et il ne devait pas être loin du terme de son voyage.

En effet, après avoir fait halte un instant pour s'orienter, il aperçut à quelque distance, dans la brume, le petit village de Rubeland, où il devait prendre des informations sur la *Grotte des Secrets* ; quelques minutes après il y arrivait.

Rubeland se composait d'une douzaine de ces chalets couverts en paille, désignés sous le nom de *Baudes* dans le pays.

Quoique l'heure n'appelât pas encore les habitants aux travaux de la campagne, on voyait de la lumière aux fenêtres, et quelques personnes se montraient déjà dans l'unique rue du hameau. Cette circonstance rassura Rodolphe, qui avait craint de manquer de renseignements sur l'objet de ses recherches. Il s'avança donc avec confiance vers un bûcheron qui sortait d'une maison, la hache sur l'épaule, en sifflant, et il lui demanda avec politesse le chemin de la *Grotte des Secrets*. Mais, à ce nom, la physionomie du paysan changea ; il prit un air hébété, répondit d'une voix basse et précipitée qu'il ne

ceux-là sont au nombre de 60,000, c'est à dire qu'ils forment plus de la moitié du nombre total.

Puis, parmi ceux qui seront réduits et auxquels la portion de leur versement correspondant à la réduction devra être rendue, tous ceux dont le contingent n'excèdera pas 1,000 fr. de rente pourront, aux termes des art. 4 et 6 du même arrêté, éviter tout remboursement et en affecter le montant au paiement, par anticipation et avec escompte, d'un ou plusieurs des termes ultérieurs.

La réduction que subiront les souscriptions plus élevées ne doit faire naître ni préoccupation ni regret, car elle s'appliquera à des souscripteurs dont les capitaux sont mobiles et qui en trouveront aisément l'emploi. Les sommes qu'elle laissera disponibles contribueront, d'ailleurs, par leur placement ultérieur, à affermir et relever le cours des effets publics.

Les souscriptions qui ne dépassent pas 50 fr. de rente, s'élevant à 49 millions, il reste, après ce prélèvement, 201 millions à répartir entre les autres.

Parmi ces dernières, il y a lieu de distinguer celles qui, peu supérieures à 50 fr., descendraient au-dessous de cette somme, si elles subissaient la même réduction proportionnelle que les autres. A celles-là il convient, et il est tout à fait conforme à l'esprit de la souscription, d'accorder le minimum de 50 fr. de rente. Elles prendront ainsi un capital de 15 millions.

De cette sorte, il restera 186 millions à répartir entre les autres souscriptions, et, comme elles sont ensemble de 132 millions, la réduction à opérer sera de 52 % environ, c'est-à-dire que chacune d'elles sera réduite à un peu moins de moitié.

Les derniers relevés, qui ne sont pas encore arrivés au ministère des finances, n'apporteront aucune modification sensible à cette proportion.

Les réductions à faire s'opéreront par nombres ronds de 10 fr., jusqu'à 1,000 fr. de rente : au-delà, elles s'opéreront par nombres ronds de 50 fr.

Les travaux relatifs à cette réduction et à la confection des certificats individuels se font avec la plus grande rapidité et sans perdre un instant, de sorte que, dans très-peu de jours, tout souscripteur pourra, à la caisse où il a versé, échanger son récépissé provisoire contre un certificat d'emprunt, et recevoir le remboursement partiel qui lui est dû.

Ainsi composé de rente 3 % et de rente 4 1/2 ; ainsi réparti entre les départements et Paris, les départements en ayant la plus grande part ; ainsi divisé entre 100,000 rentiers, l'emprunt sera, dès le premier jour, en grande partie classé ; il sera, sauf quelques exceptions, dans les mains où il doit rester comme placement sérieux et permanent, et se trouvera, par suite, dans les conditions les meilleures pour les souscripteurs eux-mêmes comme pour le crédit public.

Votre Majesté s'applaudira, je l'espère, d'avoir accordé son assentiment aux propositions que j'ai eu l'honneur de lui soumettre, pour l'adoption et l'exécution de cette importante mesure. Cette heureuse innovation a déjà produit deux grands résultats : par l'appel direct aux petits capitaux, elle a élargi et consolidé la base de notre crédit public ; et, ce qui est bien plus précieux encore, elle a

connaisait pas cet endroit, et il doubla le pas afin d'éviter de nouvelles questions. Une espèce de gros bourgeois, qui fumait sa pipe devant son logis, fut encore moins traitable : il regarda fixement le fils du bailli ; puis sans répondre un seul mot à la question qui lui était adressée, il rentra chez lui et ferma sa porte à grand bruit.

— Que diable signifie tout ceci ? dit le jeune homme avec colère ; on me reçoit comme si j'apportais la peste... Voyons cependant si tous les habitants de ce village sont aussi peu hospitaliers.

Il avisa devant un bâtiment plus considérable que les autres, l'auberge du lieu peut-être, une jeune servante à mine avenante, qui, dans un négligé peu galant, lavait la porte de la maison. Rodolphe s'approcha d'elle et répéta sa question en donnant à la chambrière le titre de *jolie fille*, ce qui devait nécessairement la bien disposer en sa faveur.

En effet, elle interrompit sa besogne pour examiner à son tour le nouveau-venu. L'air mutin et éveillé de Rodolphe parut être assez de son goût, car elle sourit avec une expression un peu naïve ; cependant elle ne répondit pas encore.

— Il serait vraiment dommage que vous fussiez sourde, ma chère, reprit Rodolphe avec impatience ; je vous demande si vous pouvez m'indiquer... — J'ai bien compris, Monsieur, répondit enfin la jeune fille en rou-

donné à la France l'occasion et le moyen de manifester, de la manière la plus éclatante et la plus irrécusable, sa volonté, sa force, sa confiance dans le souverain qu'elle s'est donné, et son énergique adhésion à la politique qu'il suit dans les grandes circonstances où l'Europe vient d'entrer.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le ministre des finances, BINEAU.

Paris, 30 mars 1854.

Le *Moniteur* contient des déclarations importantes, relatives aux neutres, aux lettres de marque et à l'arrivée de l'armée française en Turquie.

La feuille officielle publie, en outre, des décrets tendant à améliorer la situation des conseillers de préfecture et des anciens préfets et sous-préfets.

Le conseil d'amirauté s'est assemblé ce matin au ministère de la marine, sous la présidence de M. Ducos. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ITALIE. — Le ministère du duché de Parme est dissous. Le baron de Ward a reçu l'ordre de quitter le pays et de n'y jamais rentrer. Cet ordre a causé une satisfaction générale. — Havas.

MALTE. — On lit dans la *Patrie* :

Une lettre de Malte, du 25 au matin, mentionne un fait intéressant qui s'est passé à l'occasion du séjour dans le port de la frégate à vapeur le *Christophe-Colomb*.

La frégate est arrivée le 23, à six heures du soir. Le lendemain, le consul de France a présenté au général Fergusson, commandant des forces de Sa Majesté Britannique, les généraux Canrobert, Bosquet et Martimprey, ainsi que le commandant de la frégate, M. Exelmans.

Le général Fergusson a fait aux officiers français l'accueil le plus sympathique et les a invités à passer une revue des troupes anglaises, qu'il avait commandée à leur intention.

Le général Canrobert a accepté cette invitation si cordiale, et la revue a eu lieu au milieu des hurrahs les plus frénétiques, et des cris de : Vive la France ! vive l'Angleterre ! poussés par tous les soldats et par tous les officiers.

Pendant la journée du 24, les généraux français ont été l'objet de l'accueil le plus flatteur, de la part de la population tout entière.

Le *Christophe-Colomb* a quitté Malte le lendemain, à la pointe du jour. — Alfred Tranchant.

REVUE DE L'OUEST.

Déjà, dit la *Gazette Vendéenne*, les effets d'un printemps précoce se font sentir dans la campagne. Tout, depuis le blé jusqu'au colza, depuis la vigne jusqu'à la pomme de terre, est dans un état des plus favorables. Ni trop avancés encore, ni en retard, les fruits de la terre promettent abondance et qualité. L'hiver en sa saison, rude en décembre, âpre encore en février, a été pour beaucoup dans l'aspect aujourd'hui si satisfaisant des plantes et des semis. La reprise du froid pendant les nuits, durant la semaine écoulée, a même été très-oppor-

gissant sous le regard un peu effronté du questionneur ; mais je ne sais si je dois... On n'aime pas à causer de l'endroit dont vous parlez avec le premier venu... et vous êtes si jeune ! Bah ! s'écria Rodolphe impatienté, faut-il donc être du temps du déluge pour pénétrer jusqu'à ce nid de chauves-souris... Je veux dire ce lieu vénérable et sacré, ajouta-t-il en songeant à qui il parlait.

Heureusement, l'expression peu révérencieuse n'avait pas été remarquée. La petite servante paraissait embarrassée :

— Vous m'avez l'air d'un honnête garçon, dit-elle enfin, et il n'y a certainement pas de mal à vous apprendre... Eh bien, suivez ce sentier, à un quart de mille environ, au milieu des bois, vous trouverez un grand chalet délabré... C'est la demeure du vieux père Drescher ; adressez-vous à lui et il vous indiquera ce que vous demandez, s'il en a la fantaisie. — Merci, ma belle enfant... Mais pourquoi ne pas m'indiquer vous-même cette grotte introuvable ? Je suis pressé, et les retards peuvent me causer un grave préjudice. — Adressez-vous à Drescher, répliqua la jeune servante en reprenant son travail ; pour moi, j'en ai peut-être déjà trop dit.

Rodolphe sentit qu'il n'obtiendrait plus rien d'elle. En tout autre moment il eût cherché peut-être à la punir par un gros baiser de cet excès de réserve ; mais les premières teintes de l'aurore, qui commençaient à colorer le

tune pour ralentir la sève, qui, vers le 15 février, commençait à prendre un développement trop précoce et qu'aurait pu atteindre fatalement la rigueur des gelées aux premiers jours de la lune de mars. Aujourd'hui, la végétation peut marcher sans donner lieu à aucune crainte sérieuse.

Châtelleraut. — On lit dans l'*Echo de Châtelleraut* :

« Trente-cinq hommes étaient demandés à la garnison de Châtelleraut pour faire partie d'un régiment destiné à l'expédition d'Orient. Il s'est présenté plus de quatre-vingts volontaires, et le choix étant difficile entre tous ces braves, la préférence a dû être fixée par le rang d'ancienneté. Ceux qui ont été ainsi désignés pour partir se sont rendus à la gare du chemin de fer mercredi matin, leurs officiers leur faisant la conduite d'adieu. Le train qui devait les conduire à Tours amenait en même temps leurs camarades de Poitiers. A l'arrivée du train, il s'est passé une scène de véritable émotion. Nous n'entreprendrons pas de dépeindre l'empressement et les embrassements de ces frères d'armes.

« Au moment du départ du train, un tonnerre de cris de *vive l'Empereur !* a répondu au sifflet de la locomotive. »

VARIÉTÉS.

L'ÉTENDARD DU PROPHÈTE. — M. Joseph Mathieu, l'écrivain érudit dont nous avons souvent cité les intéressants travaux publiés par la *Gazette du Midi*, édite aujourd'hui dans ce journal une notice pleine de curieux détails sur le *Sandjak-Schériff* ou *l'étendard du Prophète*. Nous empruntons à cette publication les passages suivants qui se rapportent à l'origine et à la description de ce talisman du fanatisme oriental :

« Cet étendard, dont l'étoffe a, suivant la tradition, fait partie des vêtements de Mahomet ou de l'un de ses premiers lieutenants, a toujours excité au plus haut point la vénération et l'enthousiasme du peuple turc. Quand il apparaît au dehors, tout vrai croyant doit courir aux armes et aller combattre sous cet insigne sacré. Autrefois, le *Sandjak-Schériff* n'était levé que dans la guerre contre les infidèles et ne marchait avec l'armée ottomane que lorsque celle-ci était commandée par le Padischah en personne. Il ne paraissait point dans les guerres contre d'autres peuples musulmans, car c'eût été lui enlever tout son prestige. Cependant le drapeau sacré flotta devant les troupes qui allaient combattre et anéantir les Janissaires ; mais l'anathème religieux lancé contre cette milice l'assimilait aux infidèles.

« Il est presque certain, d'autre part, que le *Sandjak-Schériff* ne sortira pas dans la lutte actuelle contre les Russes. Les Turcs considèrent bien cette guerre comme sainte, mais, avec des alliés chrétiens, ils n'oseront pas exhiber une relique si vénérée, et qui a tant de puissance sur l'imagination du peuple. Jadis, quand l'étendard sacré parcourait les rues de Constantinople, tous les Européens qui logeaient sur son passage devaient fermer avec soin portes et fenêtres et même s'abstenir de s'approcher des persiennes, ou de se cacher en quelque autre endroit d'où ils purent être aperçus. Les infractions à

ciel à l'orient, lui rappelaient la nécessité de ne pas perdre une minute. Il remercia donc brièvement et prit le sentier indiqué. Après quelques moments de marche, il se trouva dans un vallon sauvage où les arbres et les rochers, se groupant d'une façon pittoresque, semblaient devoir à chaque instant intercepter le passage. Un brouillard froid s'était entassé dans ces gorges et y prolongeait la nuit, quand déjà les hauteurs voisines s'éclairaient des splendeurs matinales. Ces lieux étaient déserts en apparence. Cependant, au détour du chemin, Stengel aperçut tout-à-coup, au milieu d'une étroite clairière, le chalet dont lui avait parlé la fille d'auberge. Il était facile à reconnaître, grâce à sa vétusté et à ses vastes dépendances. Les étables, beaucoup mieux tenues que la maison d'habitation elle-même, pouvaient contenir de nombreux troupeaux, et témoignaient d'une richesse assez difficile à expliquer dans cette triste solitude.

Stengel s'avança résolument vers le chalet ; mais il eut beau frapper au volet verrouillé et appeler de toute la force de sa voix, personne ne répondit.

Enfin un vieillard, encore vert et agile, sortit de l'étable précipitamment. Il s'empressa de refermer la porte derrière lui ; mais Rodolphe avait eu le temps de remarquer que ce bâtiment, au lieu de bestiaux, renfermait une quarantaine de chevaux tout sellés et richement harnachés, dont plusieurs étaient de grand prix.

Une pareille découverte était bien de nature à donner

ce caprice populaire (car l'autorité du Sultan n'y était pour rien), furent quelquefois suivies de scènes sanglantes. Il est donc à présumer que, dans la crainte de réveiller le vieux fanatisme musulman, et par égard par les armées française et anglaise, le gouvernement turc doit y songer à deux fois avant de permettre une pareille exhibition.

Les historiens turcs croient généralement que le *Sandjak-Schériff* est le premier des étendards de Mahomet. Il en eût plusieurs autres, dont l'un surtout était fait d'un simple camelot noir qui avait servi de portière à la chambre d'Aïsché, sa femme. Quant à celui qui a fait le sujet de cet article et pour lequel les Musulmans professent tant de respect, voici ce que la tradition porte :

« Trois jours après sa fuite de la Mecque, Mahomet errait dans les campagnes voisines, prêchant la nouvelle doctrine dont il s'était fait le prophète, et il entraînait à sa suite de nombreux sectateurs : s'étant un jour dirigé vers Médine, accompagné de deux fidèles disciples, il fut rencontré par Buréid-Schelmi qui s'était mis à sa poursuite à la tête d'une soixantaine d'hommes armés. Mahomet les harangua avec tant de chaleur qu'ils se jetèrent à ses pieds et embrassèrent sa doctrine; leur chef Schelmi, dans un moment d'enthousiasme, détacha son turban, dont il plaça la mousseline au bout d'une lance, et, l'ayant agité en forme d'étendard, il le consacra à la gloire du Prophète.

On assure que cet étendard, qui suivit Mahomet dans ses premières expéditions, fut remis, vers l'an 628 de l'Hégire entre les mains de Kanza, son oncle, et que ce fut son gendre, Aly, qui eût l'honneur de le porter, après la conquête de la Mecque, à l'entrée triomphale du Prophète dans cette ville. Cet étendard est long de quatre mètres, il est surmonté d'une sorte de boîte carrée, en argent, qui renferme un petit Coran, écrit, dit-on, de la main du calife Osman. Il est recouvert d'un autre drapeau, dont on croit que s'est servi le calife Amar.

Des précautions extraordinaires ont été prises pour préserver cette précieuse relique de la poussière: quarante fourreaux de taffetas lui servent d'enveloppe et un autre en drap vert, recouvre le tout. Dans la chapelle du sérail où le *Sandjak-Schériff* est renfermé, des lampes brillantes sont appendues: on les allume à certains jours de l'année, et les grands dignitaires de l'Etat, ainsi que les ulémas et les émirs, viennent y prier et y brûler des parfums. »

Le *Sandjak-Schériff* fut transporté d'Asie en Europe. Ici nous ne citons plus, nous analysons le travail de M. Mathieu, l'an 1013 de l'Hégire, c'est-à-dire en 1595 de notre ère. Il fut déployé, le 27 mars 1769, dans la guerre que la Turquie entreprit contre Catherine II de Russie. L'étendard du Prophète est sorti pour la dernière fois, en juin 1826, lors de la destruction des Janissaires. — Pour extrait de l'*Union*. — Havas.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, le 31 mars.

Le *Moniteur* dément différents bruits d'après lesquels on aurait songé à établir un camp sur le Rhin et l'amiral Bruat aurait été forcé de rentrer à Toulon par une tempête, tandis que des frégates anglai-

ses et françaises auraient été coulées bas dans la Mer-Noire. Ces bruits et d'autres versions pessimistes n'ont pas le moindre fondement.

Nous lisons dans l'*Espérance de Nancy*, du 30 :

« Une mesure générale vient d'être prise par l'administration des postes; à partir du 1^{er} avril, les bureaux de poste sont fermés les dimanches et les jours fériés; les mêmes jours, la dernière distribution à domicile n'aura pas lieu. »

CHRONIQUE LOCALE.

M. Louvet a été nommé membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la fixation des recettes et dépenses de l'exercice 1853, ainsi que de l'examen de diverses lois d'intérêt local. P. GODET.

La comète qui, l'année dernière, attira, pendant quelques jours, l'attention des curieux, vient de reparaitre au même point du ciel, où on l'avait remarquée. Sa queue est plus lumineuse qu'en 1853. P. GODET.

Samedi prochain, 1^{er} avril, un salut en musique sera chanté dans l'église Saint-Pierre, par des amateurs de notre ville, au profit des œuvres de Saint-Vincent-de-Paul et des Petites-Orphelines.

Monseigneur l'Evêque a bien voulu consentir à honorer de sa présence cette pieuse solennité: il donnera la bénédiction.

Les personnes qui voudront prendre part à cette bonne œuvre et occuper des chaises réservées, paieront un franc, et entreront par les deux portes latérales de l'Eglise, rue Haute et rue Basse-Saint-Pierre.

Elles seront ouvertes de 7 heures 1/2 à 8 heures. La grande porte sera ouverte au public à 8 heures moins un quart. Dans la partie de l'Eglise, au-dessous des chaises réservées, on ne pourra être assis.

Toutes les portes seront fermées à 8 heures précises; à ce moment commencera la cérémonie, pendant laquelle une quête sera faite.

Voici les titres des morceaux de musique qui seront exécutés :

1. *Hymne à l'Eternel*, solo et chœur.
2. *Ecce Panis*, de M. Bouleau-Neldy, solo de basse, avec accompagnement de voix de femmes.
3. *Ave Maria*, solo de ténor et chœur.
4. *Inflamatus* du *Stabat* de Rossini, solo de soprano et chœur.
5. *Inviolata*, solo de ténor, accompagné par l'alto.
6. *O fons pietatis*, de Haydn, solo de basse et chœur.

P. GODET.

TAXE DE LA VIANDE.

Le Maire de la ville de Saumur,

ARRÊTE :

A partir du 1^{er} avril, le kilogramme de viande de première qualité, en bœuf, veau et mouton, pris ensemble et séparément, est taxé à un franc dix centimes.

Il est défendu à tous bouchers de vendre au-des-

je ne souffre l'insolence de personne! Voulez-vous, oui ou non, me montrer le chemin de cette maudite grotte que Dieu confonde?

Une vive indignation se peignit sur les traits du vieux père.

— L'entendez-vous? dit-il en levant les mains au ciel, il a blasphémé! Malheureux! sais-tu qui tu as insulté?

Rodolphe sentit la faute qu'il avait commise en s'exprimant avec tant de liberté; il essaya de la réparer.

— Remarquez bien, bonhomme, dit-il d'un ton cauteleux, que je n'ai adressé de parole outrageante ni à un homme, ni à une secte, mais simplement à l'excavation de rocher que je cherche vainement depuis plusieurs heures... Enfin, jusqu'ici vous avez refusé de me comprendre: peut-être connaissez-vous ceci!

Il tira de son sein la bague et la lettre de Frantzia. Drescher les examina avec un grand soin, puis il baisa la bague respectueusement.

— Vous n'êtes pas un des ouvriers qui doivent réédifier le temple, dit-il à demi-voix, mais vous portez des insignes devant lesquels un humble lévite tel que moi, doit se courber dans la poussière... Que désirez-vous? — Je vous l'ai déjà dit: pénétrer dans la *Grotte des Secrets* pour remettre à qui de droit cette bague et cette lettre. — Nul ne pénètre dans l'abîme des épreuves et dans l'enceinte du *Müll* (1) s'il n'est initié.

(1) *Müll*, *Mallum*, assemblée des anciens Saxons.

sus de ce prix, pareillement de vendre au poids ce qui s'appelle *réjouie*, qui ne doit être vendue qu'au lot et à prix débattu.

MM. les commissaire et agents de police sont chargés de l'exécution du présent.

Fait à l'hôtel de la Mairie de Saumur, le 31 mars 1854.
Le Maire, signé: LOUVET.

TAXE DU PAIN du 1^{er} Avril 1854.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 24 c. 16 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 21 c. 66 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 19 c. 16 m.

PERLES D'ÉTHER DU DOCTEUR CLERTAN, nouveau moyen d'administrer l'Éther, approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

Les perles ont l'avantage de porter avec la plus grande facilité l'Éther, libre, pur, sans odeur, à doses fixes et parfaitement connues, jusque dans l'estomac, où elles se dissolvent très-promptement. Les médecins ont constaté la puissance d'une seule *Perle d'Éther*, administrée soit dans une cuillerée de potion, soit dans une cuillerée d'eau, dans les cas où les autres préparations étherées ont été sans action appréciable, et notamment contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse. *A Paris, rue Caumartin, 45.*

POUDRE DE ROGÉ pour préparer soi-même la Limonade purgative gazeuse à 50 grammes de citrate de magnésie. Cette limonade, approuvée par l'Académie impériale de médecine, est d'un goût très-agréable, et purge aussi bien que l'eau de sedlitz.

La *Poudre de Rogé*, pouvant se conserver indéfiniment, est d'un usage général, à bord des navires, dans les colonies et dans toutes les familles où l'on aime à avoir un purgatif en réserve, pour s'en servir au moment du besoin.

Elle ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier orange; l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le gouvernement. *A Paris, rue Vivienne, 12.*

Les *Perles d'Ether* et la *Poudre de Rogé* se trouvent: *A Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSION, ph. (656)*

BOURSE DU 30 MARS.

4 1/2 p. 0/0 baisse 1 13 cent. — Fermé à 88 30.

3 p. 0/0 baisse 1 00 cent. — Fermé à 62 20

BOURSE DU 31 MARS.

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 88 90.

3 p. 0/0 hausse 43 cent. — Fermé à 62 60.

à penser; mais Rodolphe n'eut pas le temps de s'y arrêter. Le vieillard dont nous avons parlé et qui était vêtu d'une manière bizarre, à la mode du siècle passé accourut au-devant de lui :

— Mon frère, dit-il d'un ton mystique, vous arrivez bien tard. Dans peu d'instants les travaux seront terminés... *Hosannah Deo David!*

Cette singulière harangue fit ouvrir de grands yeux à Rodolphe, et il garda le silence. Le vieillard l'examina avec défiance.

— Qui êtes-vous? reprit-il enfin, me serais-je trompé?... Que cherchez-vous-ici? que voulez-vous? — Parler à celui qu'on appelle le père Drescher et lui demander le chemin de la *Grotte des Secrets*, répliqua Rodolphe un peu intimidé. — Je m'y perds, grommela l'inconnu comme à lui-même, se fier à un adolescent, presque un enfant...

Il s'agissait évidemment d'un mot de passe en usage parmi les initiés; Rodolphe haussa les épaules.

Tu es un impur, s'écria Drescher en roulant des yeux irrités, et tu as osé poser ton pied impie sur cette terre consacrée?... Retire-toi bien vite sans regarder derrière toi; et tu seras traité comme le fut Héliodore quand il vint pour piller le trésor du Temple. L'épée de feu est déjà suspendue sur ta tête! — Ah çà! parlez un peu plus civilement, l'ami, dit le jeune Stengel qui commençait à s'échauffer; je ne suis ni un Héliodore ni un impur, et

Rodolphe ne put retenir un geste d'impatience.

— Réfléchissez bien, bonhomme, dit-il; passé le lever du soleil, ma mission sera manquée, et il y va de vie et de mort... Voyez si ces objets, sacrés pour vous, ne me donnent pas droit à quelques privilèges.

Le vieillard réfléchit.

— Non, dit-il enfin, je ne prendrai pas sur moi une pareille responsabilité. Je ne peux soulever pour un profane le voile du sanctuaire... Cependant confiez-moi un moment cette bague et cette lettre dont vous ne connaissez peut-être pas toute la redoutable autorité. — Je la connais, mon cher, répondit Rodolphe avec assurance; aussi ne remettrai-je pas ce dépôt précieux à un agent subalterne tel que vous... Mais si l'excès de vos scrupules compromet le résultat de ma mission, vous en rendrez compte à vos supérieurs!

Cette fois Drescher parut sérieusement effrayé.

— J'essaierai donc, reprit-il; que la bénédiction de Jéhovah demeure sur moi... Entrez ici, jeune homme, et attendez mon retour.

Il poussa Rodolphe dans le bâtiment voisin et referma la porte sur lui. Cela se fit si rapidement que Stengel n'eut le temps ni de s'y opposer ni de demander des explications.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e ARMAND SIMON, huis-
sier-audencier, successeur de M.
Mignon.

VENTE

Par autorité de justice.

Le dimanche 2 avril 1854 et jours
suivants, s'il y a lieu, à midi, il sera
procédé, au domicile du sieur Pierre
Moulin, ancien boucher, actuellement
marchand et journalier, demeurant à
Chacé, à la vente aux enchères et au
comptant de divers objets mobiliers,
consistant en : un buffet neuf, coffre,
comptoir, tables, vaisselier, pendule,
batterie de cuisine, instruments de
boucher y compris le soufflet, effets
d'habillement usage d'homme et de
femme, grande quantité de draps de
lit, chemises, serviettes, linge, étof-
fes diverses en coupons, mouchoirs
neufs, etc., etc. (153)

Etude de M^e DION, notaire à
Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Cocasserie,

Occupée par M. Lérigé, marchand
de vin, composée d'une boutique, ar-
rière-boutique, cuisine, cave, premier,
deuxième, troisième étages, grenier
et latrines.

S'adresser à M^e DION, notaire à
Saumur. (154)

Etude de M^e DION, notaire à
Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Un morceau de TERRE ET VIGNE
avec arbres à fruits de toute espèce,
contenant 33 ares, et situé au Pont-
Foucard, canton du Vau-Langlais,
commune de Saint-Florent.

S'adresser à M^e DION, notaire à
Saumur. (155)

Etude de M^e DION, notaire à
Saumur.

A VENDRE

à l'amiable,

Une MAISON, située à Saumur,
rue Haute-Saint-Pierre, vis-à-vis la
porte de l'église, occupée par plu-
sieurs locaux.

S'adresser à M^e DION, notaire à
Saumur. (156)

A LOUER

POUR LA TOUSSAINT PROCHAINE,

1^o Une MAISON, prenant son entrée
sur la Levée, située à Gaure, com-
mune de Varennes-sous-Montsoreau,
cour, servitudes et jardin avec pièce
d'eau.

Elle était occupée, autrefois, par
M. et M^{me} Louis Fraimbault.

2^o Et une MAISON, située au même
lieu, au bas de la Levée, actuellement
occupée par M. Fraimbault-Gallé,
cour, servitudes et jardin.

S'adresser à M. Jean CHEVALLIER, à
Champigné, ou à M^e DUTERME, no-
taire à Saumur. (157)

A CÉDER DE SUITE

BOULANGERIE, à St-Florent.

S'adresser à M. HINNEN. (158)

A LOUER PRÉSENTEMENT,
BELLE MAISON avec servitudes
et joli jardin, située à St-Florent, sur
le bord du Thouet.

S'adresser à M. ABRAHAM. (159)

A LOUER PRÉSENTEMENT

La Grande Prairie de l'Ile-Ponneau.
S'adresser à M. PONNEAU, qui en est
le propriétaire. (151)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise rue Saint-Nicolas, n^o 37,

Et A LOUER

Boutique et divers appartements,
dans la même maison.

S'adresser à M. BRIÈRE, rue des
Payens, n^o 16. (69)

FOIN DE 1^{re} QUALITÉ

A VENDRE

S'adresser à M. de la Frégeolière,
propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Flo-
rent. (148)

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement

VASTE MAISON, COUR ET JARDIN
AVEC SES DÉPENDANCES

Située, impasse de la Concorde,
quartier de la Basse-Ile.

S'adresser à M^{me} GRANRY. (117)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Sise rue Basse-Saint-Pierre, et ados-
sée à l'Eglise.

Occupée autrefois par M^{me} Bedane.
S'adresser à M. le CURÉ de St-Pierre.

(60)

A. PIERRE, rue de la Tonnelle, à Saumur, n^o 23.
Droguerie pharmaceutique, matières tinctoriales, couleurs et vernis,
peintures préparées, épicerie fine, entrepôt général des ciments romains
de Pouilly.

GRELLET, MARCHAND TAPISSIER,

Rue Saint-Jean, 10, à Saumur,

Donne avis qu'à son magasin de TAPISSIER il vient de joindre
L'ÉBÉNISTERIE.

Il a acheté avantageusement, dans les meilleures fabriques de Paris, un ma-
gnifique assortiment de MEUBLES en palissandre, acajou, noyer et chêne du
Nord; il vendra donc à des prix très modérés, et tiendra à mériter en ébénis-
terie la confiance qu'il s'est acquise en tapisserie, depuis 18 ans. (143)

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE 1850
Exposition universelle de Londres 1851

MOUTARDE-DIAPHANE

AROMATISÉE A TOUS LES GOÛTS, GARANTIE DE CONSERVE

Flacons en verre, forme Baril, Bouchage métallique.

USINE MODÈLE

LOUIT FRÈRES & C^o

SE MÉFIER

A VAPEUR

au Bouscat.

INVENTEURS ET SEULS FABRICANTS

DE

BORDEAUX

la contrefaçon.

Le succès rapide obtenu par la Moutarde Diaphane auprès de tous les consommateurs a excité
la cupidité de certains fabricants qui, impuissants à en atteindre la perfection, ont cherché à
s'emparer de cette roque par l'imitation du flacon, de l'enveloppe et de l'étiquette: le Tribunal
vient d'en condamner plusieurs, et nous poursuivons tous les contrefacteurs qui, à l'aide d'une
imitation trompeuse, livrent au public un produit inférieur. — EXIGER, pour garantie, que la capsule
soit intacte, ainsi que l'étiquette bien et marquée LOUIT FRÈRES & C^o, à Bordeaux.
La Moutarde-Diaphane se trouve chez les p^{rs} M^{ds} de Comestibles de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

LETTRÉS-ENVELOPPES COMPLÈTES

ET

FACTURES-ENVELOPPES

BREVETÉES POUR 15 ANS

(s. garant. du gouv.)

PARIS, 1853.

A ANGERS, chez M. JUBEAU-ROYNÉ, fabricant de papiers peints, relieur et doreur, rue Baudrière, n^o 40;

A SAUMUR, chez M. J.-A. GIRARD, successeur de M. PERREAU, rue d'Orléans, n^o 9. (116)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

MAISON BOURGEOISE, avec ou
sans remise et écurie, située place de
l'Arche-Dorée, occupée par la famille
Prezelin.

S'adresser à M. COUTARD, proprié-
taire. (108)

Etude de M^e MANDIN, notaire à
Doué (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Pour 100,000 francs,

UNE PROPRIÉTÉ,

A 16 kilomètres de Saumur, d'un
revenu net de 3,000 fr.

S'adresser à M^e MANDIN, auquel on
demande 5, 10 et 15 mille francs à
rente viagère. (142)

A VENDRE

Plus de 800,000 PAISSEAUX DE
SAPIN, en tous genres.

S'adresser à GUYOMARD, sur les
Ponts, à Saumur. (114)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Appartenant à M. le capitaine Vacquier,
précédemment occupée par M. Du-
val, ingénieur.

S'adresser à M. VACQUIER ou à M.
JOLY-LETIERME, architecte. (135)

A LOUER

UNE

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64,
Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M^{me} LINANCIER. (90)

Etude de M^e LEROUX, notaire à
Saumur.

A VENDRE

La MAISON de M. REVELIERE-
LERIVINT, située à Saumur, rue des
Payens, composée de beaux apparte-
ments, servitudes, cour et jardin.

MALADIES SECRÈTES.

TRAITEMENT DU DOCTEUR

CH. ALBERT,

Médecin de la faculté de Paris, maî-
tre en pharmacie, ex-pharmacien
des hôpitaux de la ville de Paris,
professeur de médecine et de bot-
anique, honoré de médailles et de
récompenses nationales.

Les guérisons nombreuses et authen-
tiques obtenues à l'aide de ce traite-
ment sur une foule de maladies aban-
données comme incurables, sont des
preuves non équivoques de sa supé-
riorité sur tous les moyens employés jus-
qu'à ce jour.

Le traitement du docteur Albert est
peu dispendieux, facile à suivre en se-
cret ou en voyage et sans aucun déran-
gement; il s'emploie avec un égal suc-
cès dans toutes les saisons et dans tous
les climats.

Consultations gratuites tous les jours,
rue Montorgueil, 19, à Pa-
ris. Traitement par correspondance.
(Affranchir) — Dépôt à Saumur,
chez GIRAULT, pharmacien, rue royale,
48, près la gare. (156)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la
Sous-Préfecture et de la Mairie.